



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

10.08.2024

Titre du projet du marché:

Mandat d'ingénieur génie civil spécialisé - Conduites lacustres - PAC OUCHY

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#1584

N° de la publication SIMAP:

#1584-001

Date de publication SIMAP:

26.07.2024

Adjudicateur:

Ville de Lausanne – SIL Service patrimoine PAT Place Chauderon 27 CP 7416 1001
Lausanne - Suisse 41213158717 silpat.direction@lausanne.ch

Organisateur:

Ville de Lausanne, Services Industriels de Lausanne, Bureau études et projets GC, Place
Chauderon 27, CH-1003 Lausanne

Inscription:

Sur simap, pas de délai.

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

14.08.2024, sur simap.

Rendu documents:

05.09.2024 11 00, le cachet postal ne fait pas foi.

Un exemplaire papier et clé USB

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal 71312000 Services de conseil en ingénierie de la construction

Autres CPV 71335000 Études techniques

Classification des produits centrale des Nations Unies CPC

Services d'architecture; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services connexes de consultations scientifiques et techniques; services d'essais et d'analyses techniques

Description détaillée des prestations / du projet:

Ce présent appel d'offres se concentre les prestations d'ingénieur en génie civil spécialisé pour la construction des conduites lacustres (prise d'eau et rejet).

Communauté de mandataires:

Non admise.

Sous-traitance:

Admise, uniquement pour les prestations de Géotechnique et de Lestage des conduites lacustres.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

- M. Francesco Barone, chef de la section Actifs Thermiques GSP-PAT,
- M. Abdel-Ilah Ait-Hroch, chef de section BEP-PAT,
- M. Jamel Tagourti, chef de projet BEP-PAT,
- Mme PRET Hélène, responsable de projets BEP-PAT.

Conditions de participation:

- Attestation sur l'honneur;
- Être porteur, à la date d'inscription à la présente procédure, du diplôme d'ingénieur civil de l'école d'ingénieurs de Genève (EIG), des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne et de Zurich (EPF), de l'Académie d'architecture de Mendrisio, des Hautes Ecoles Spécialisées (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence;
- Être inscrit, à la date d'inscription à la présente procédure, dans un registre professionnel : Fondations des registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG A ou REG B), MPQ (Mandataires Professionnels Qualifiés) ou dans un registre équivalent;
- L'adjudicateur attire l'attention des soumissionnaires sur le fait que plusieurs procédures d'AO de mandataires sont réalisées pour le projet de la construction de

centrale de production thermique PAC-OUCHY. Il s'agit respectivement des AO listés au point 1.5. Un même bureau, peut répondre à plusieurs des AO listés au point 1.5, à condition de proposer des équipes totalement indépendantes : une même personne, qu'elle soit personne clé ou non, ne pourra être proposée que dans un seul AO.

Critères d'aptitude:

-

Critères d'adjudication / de sélection:

1 Prix - Montant de l'offre financière en rapport avec le cahier des charges 30%, méthode T2

2 Organisation du soumissionnaire pour l'exécution du marché 40%

2.1 Nombre d'heures nécessaires et/ou adéquation des prestations offertes pour l'exécution du marché 10%

2.2 Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché 10%

2.3 Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché 5%

2.4 Qualifications des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché 15%

3 Qualité technique de l'offre 10%

3.1 Compréhension du cahier des charges, des prestations à exécuter et des enjeux du projet 10%

4 Organisation de base du candidat 5%

4.1 Organisation qualité du concurrent pour satisfaire les exigences du client 5 %

5 Référence pour ce type de marché 15%

5.1 Référence de service lié à la construction – au moins une référence pour un marché similaire (caractéristique technique, complexité et montant similaire) et une autre pour un marché dont la complexité, la méthode ou le montant de l'ouvrage sont similaires. 15 %

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art.21a OMP(1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP(2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022).

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr regrette que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage ne bénéficie pas d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes